ROYAUME DU MAROC

Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire

CHAMBRE D'ARTISANAT SOUSS MASSA

المملكة المغربية

وزارة السياحة و الصناعة التقليدية و الإقتصاد الإجتماعي و التضامني

غرفة الصناعة التقليدية سوس ماسة

DECISION D'ANNULATION DE L'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 68/2026

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'ARTISANAT SOUSS MASSA

- Vule Décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marches publiques ;
- Vu l'arrête du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, charge du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marches publics ;
- Vu L'avis d'achat par bon de commande n°64/2026 ayant pour objet de Location de salles de stands et de mobilier d'exposition relative à l'organisation de la foire provinciale d'artisanat a Tata Du 06 au 13 décembre 2026.
- Compte tenu des modifications au niveau des besoins du maitre d'ouvrage concernant cette prestation.
- Vu les dispositions de l'article 48 du décret n° 2-22-43-1 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marches publiques.

DECIDE

Article 1 : L'avis d'achat par bon de commande n°68/2026 ayant pour objet de Location de salles de stands et de mobilier d'exposition relative à l'organisation de la foire provinciale d'artisanat a Tata Du 06 au 13 décembre 2026.est annulé.

Ref décision n° 11/2026

Date: 19/11/2026

Président

Royaume du Maroc Chambre d'Artisanat du Souss-Massa

Le Président

Abdelhak ARKHAOUI